

Atelier d'échanges Teddif – CDTE # 10

6 juillet 2021

- ▶ *Partage des actualités*
- ▶ *Actualités du Plan de relance*
- ▶ *Evaluation(s) un sujet toujours d'actualités*

Atelier d'échanges Teddif – CDTE # 10

Tour d'horizon des actualités

CDTE 92

Actualités et projets marquants de la CDTE

- ▶ *Création du réseau transition énergétique et ville durable 92*
- ▶ *Organisation de deux réunions du réseau : réseaux de chaleur alimentés par des EnR, dispositif éco énergie tertiaire*

Interactions, liens Plan de relance / CRTE

- ▶ *Plan de relance : fonds friches 4 lauréats dans le 92*
- ▶ *CRTE : association à leur élaboration*

L'évaluation des PCAET, sujet pour la CRTE

- ▶ *Approbation du PCAET de GPSO fin mars 2021*
- ▶ *PCAET de VSGP : finalisation → ajout du volet air*

CDTE 77

Actualités et projets marquants de la CDTE 77

- > *CoTech de la CDTE 77 : 4 réunions depuis début 2021*
- > *Nouveaux partenaires : Orange, syndicat des architectes de Seine-et-Marne*

- > *Mise en œuvre de la feuille de route 2021-2023 : GT pour chacune des actions. Points d'avancement intermédiaires chaque fin d'année*

- > *en 2021, lancement de webinaires à l'attention des élus :*
 - *15 avril : démarche méthodologique d'intégration des objectifs environnementaux dans les marchés de travaux publics (Ensemble 77)*

 - *fin septembre : la méthanisation en Seine-et-Marne (GRDF et CD 77)*

Interactions, liens Plan de relance / CRTE 77

- > 21 EPCI seine-et-marnais ont commencé la préparation de leur CRTE
- > Les CRTE des 2 EPCI interdépartementaux sont pilotés par le 91 et le 95
- > Les actions proposées en matière d'énergie concernent surtout la rénovation thermique des bâtiments, l'éclairage public et les mobilités douces
- > La plupart des EPCI vont signer prochainement un protocole d'engagement et signeront leur CRTE avant la fin de l'année 2021

L'évaluation des PCAET, sujet pour la CRTE ?

- > Peu de liens pour l'instant entre les PCAET et les CRTE, travail fait dans l'urgence... A approfondir pour les prochains CRTE
- > GT de la CDTE 77 lancé fin 2019 sur l'évaluation des PCAET, à l'arrêt depuis la crise sanitaire
- > Ce GT sera relancé dans le cadre de la nouvelle feuille de route 2021-2023

CYTé 78

Éléments nouveaux/marquants

► *Webinaire sur l'adaptation au changement climatique
le 09 septembre à 14h.*

- *Où en est-on ? Quelles réalités ? (Mme Carrega / ONERC)*
- *Vulnérabilité des Yvelines : cartographie, identification des risques et conséquences (Sandra / AREC)*
- *Témoignages : ONF, SQY, PNRHVC*
- *Ressources : Ademe, ALEC*

CYTé 78

Éléments nouveaux/marquants

- ▶ Réseau des chefs de projet PCAET : 24/09 matin
 - Projets citoyens EnR
 - Evaluation des Plans Air
- ▶ Diffusion lettre d'actualités
- ▶ Commission EnR en préparation
- ▶ Déploiement d'un accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique des bâtis tertiaires : grille type de questions, 2 situations opérationnelles

CRTE :

- ▶ *Les 10 EPCI yvelinois s'engagent dans un CRTE*
- ▶ *Signature en cours : juillet ou automne*
- ▶ *Tableau des enjeux par EPCI + tableau de suivi*

PCAET :

- ▶ *Lancement du PCAET de la CCHVC (cf CRTE)*
- ▶ *Lancement du PCAET de la CCPH (nouveau DGS)*
- ▶ *Prise en main opérationnelle du PCAET de VGP*
- ▶ *Projet déposé de PCAET de la CART. Avis en cours*

Atelier d'échanges Teddif – CDTE # 10

Actualités du plan de relance

Atelier d'échanges Teddif – CDTE # 10

Actualités des CRTE



Actualités des CRTE 1/2

78 : Signature en cours des 10 CRTE juillet ou automne

77 : 7 / 21 contrats signés

91 : 1 contrat et 5 protocoles signés d'ici mi juillet
(convention d'initialisation avec actions à financer)

95 : signature de toutes les conventions d'initialisation
le 1 juillet (copil CRTE 2) et convention CD95 > CRTE
pour déc. 2021 et février 2022 > Forum EPCI
Partenaires en oct-nov

Actualités des CRTE 2/2

MGP : *protocole signé*

Petite couronne : *accords de relance*

Atelier d'échanges Teddif – CDTE # 10

Evaluation(s) un sujet toujours d'actualités

Evaluation(s) un sujet toujours d'actualités

- ▶ *Baromètres départementaux*
- ▶ *Contributions des projets à la transition écologique*
- ▶ *Evaluation des PCAET*

- ***Baromètres de la Transition Ecologique par EPCI***
 - *Présenté à 7 EPCI sur 10 => présence d'élus*
 - *Outil de partage et de discussion sur les enjeux*
 - *Bonne perception des élus en général (sauf rouge/vert = comparaison moyenne 78)*
 - *Lancement du PCAET pour 2 territoires (CCHVC, CCPH)*
 - *En appui du CRTE, car présentation des dispositifs d'accompagnement*

Contributions des projets à la transition écologique

- *Grille d'analyse de la contribution des projets à la TE du MTE*
- *Analyse de la prise en compte de la TE dans les CRTE*



Grille d'analyse de la contribution des projets à la TE du MTE

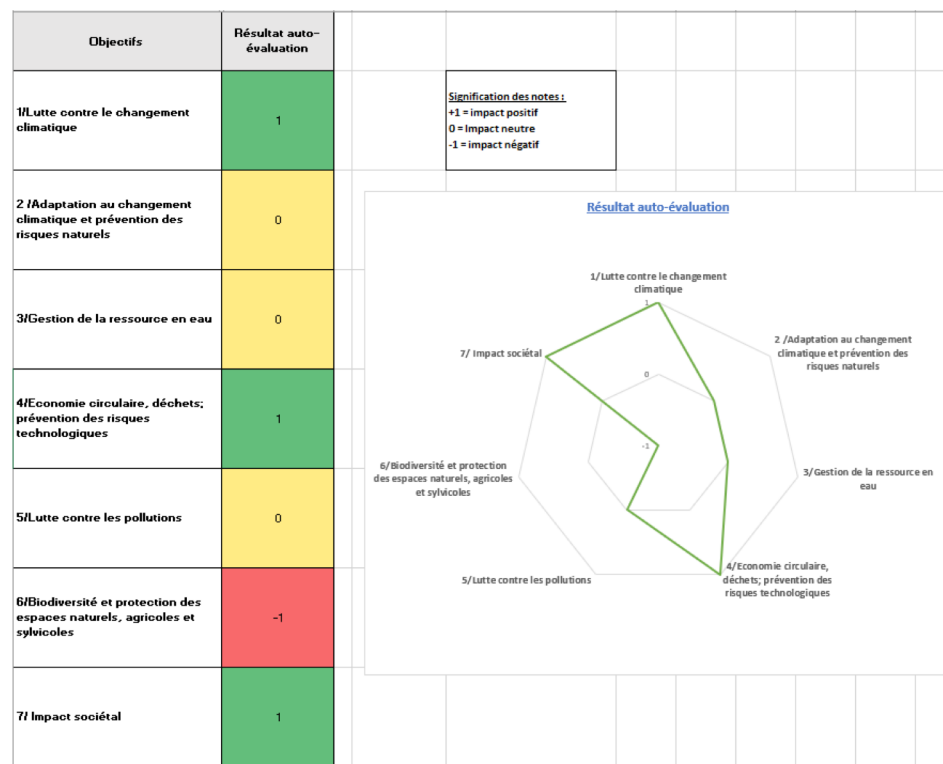
- Une grille d'analyse « ex-ante » pour apprécier l'impact des actions à financer au niveau local.
- Un outil de sensibilisation des impacts potentiels des projets pour les services instructeurs et les porteurs de projets
- Un outil d'autoévaluation à remplir par le porteur de projets.
- Outil de dialogue entre les porteurs de projets, les services instructeurs et les parties prenantes
- Un outil d'amélioration environnemental et sociétal des projets au niveau local.
- Outil d'aide à la décision pour les collectivités et les services instructeurs

Fonctionnement de l'outil

6 critères reprenant ceux du budget vert de l'Etat + un critère sociétal.

Pour chacun des critères, les porteurs de projets devront évaluer les impacts de leur action entre -1 et +1 (d'impact négatif à positif).

La grille d'analyse permet de visualiser rapidement les impacts potentiels du projet sur chaque critère.



Évaluation de l'impact > > liste de questions à se poser 1/2

Exemple pour « Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »

Une action est considérée comme ayant une contribution significative à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes lorsqu'elle contribue considérablement à protéger, conserver ou restaurer la biodiversité et à assurer le bon état des écosystèmes ou à protéger les écosystèmes qui sont déjà en bon état, par le fait de :

- ° conserver la nature et la biodiversité, y compris par la mise en place d'un état favorable de conservation des habitats naturels et semi-naturels et des espèces,
- ° utiliser et gérer les terres de manière durable, notamment par une protection suffisante de la biodiversité des sols, la neutralité en matière de dégradation des terres et l'assainissement des sites contaminés et la lutte contre l'artificialisation des sols.
- ° mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, notamment celles qui contribuent à renforcer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des sols et des autres écosystèmes,
- ° gérer les forêts de façon durable, y compris par des pratiques et l'utilisation des forêts et des terrains boisés qui contribuent à améliorer la biodiversité ou à enrayer ou prévenir la dégradation des écosystèmes,

Une action est considérée comme négative quand elle est fortement préjudiciable au bon état et à la résilience des éco-systèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces.

Évaluation de l'impact > > liste de questions à se poser 2/2

Exemple pour « Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles »

Est-ce que le projet :

- restaure les continuités écologiques (respect de la TVB du PLUiH, programme Breizh bocage) ?
- permet de développer de la biodiversité, notamment en développant la nature en ville (parc urbain, jardins partagés...) ?
- évite d'artificialiser les sols agricoles et naturels
- évite de dégrader les milieux naturels,
- a minima réduit cette dégradation
- et sinon compense sur d'autres espaces ?

Sur la base de ces auto-évaluations, de leurs visualisations et du dialogue avec les parties prenantes, le territoire sera en mesure d'établir une classification simple des actions, cumulative (nombre d'actions ou montant de dépenses), et disposent d'une approche globale de la contribution du CRTE à la transition écologique :

Actions favorables (vert)	Ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ; • Sans objectif environnemental en elles-mêmes, mais ayant un impact positif indirect avéré • Favorables, mais à l'impact controversé en présence notamment d'effets de court terme favorables pouvant présenter un risque de verrouillage technologique à long terme.
Actions neutres (grises)	Action sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.
Actions défavorables (orange)	De l'action vient une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci. Une action entrant dans la classification défavorable pourrait être intégrée dans le CRTE si : • Elle répond à des besoins prioritaires, par exemple : la sécurité de la population, l'accès équitable aux services publics, la disponibilité de produits de première nécessité etc. L'intérêt de la classification est de mettre en perspective l'action au sein du projet de territoire et du CRTE, de réduire ses impacts, de dialoguer autour des priorités et de la trajectoire du territoire en matière de transition écologique. • L'impact à moyen terme est favorable au regard des objectifs climatiques, bien que l'action génère des atteintes à l'environnement à court terme. C'est par exemple, un cas fréquent pour les grands projets d'infrastructures de transports collectifs.